



Buzançais info

Événements

Marché de Noël 9 décembre dans le Pavillon des Ducs

Dimanche 9 décembre de 10h à 18h, la Ville de Buzançais organise, avec le Conseil municipal des Jeunes (CMJ), le Marché de Noël dans l'enceinte du Pavillon des Ducs. Tout au long de la journée, vous pourrez découvrir de nombreux artisans et commerçants, déguster des crêpes et des boissons, rencontrer les mascottes qui animeront le Marché de Noël et voir le Père Noël.

En fin d'après-midi, le CMJ procédera au tirage au sort de la tombola. Donné à 18 h, le spectacle pyrotechnique de Noël clôturera la journée.



Téléthon 7 et 8 décembre à la Salle des Fêtes

Vendredi 7 et samedi 8 décembre, plusieurs associations, l'École municipale de Musique et la Ville de Buzançais se mobilisent pour le Téléthon.

Vendredi 7 décembre, dans la matinée, des bénévoles d'associations de Buzançais organiseront, lors du marché hebdomadaire, une vente de gâteaux, de vin chaud et d'objets divers. À 16h, l'association Sports Oxygène Nature Val de l'Indre (SONVI) organisera, à la Salle des Fêtes, un défi *Home Training Vélo*. Le défi sportif est de parcourir un maximum de kilomètres.

À 18h30, l'École municipale de Musique et l'Amicale Harmonie donneront un concert à la Salle des Fêtes.

Samedi 8 décembre, le défi *Home Training Vélo* continuera toute la journée à la Salle des Fêtes. **À 18h**, un trail nocturne à pied ou en courant, sera organisé dans la ville de Buzançais le long des décorations de Noël.

À partir de 20h, une soirée tartinette sera organisée, à la Salle des Fêtes, avec des démonstrations sportives et la présence d'un DJ (12 € pour les adultes et 8 € pour les moins de 12 ans).



Pour tous renseignements concernant les défis sportifs, vous pouvez contacter Sébastien BAILLOU au 06 52 41 54 41.

Pour vous inscrire au repas, vous pouvez contacter Dominique LACOTE au 06 16 21 75 72 ou domi.lacote@orange.fr

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

Fibre Optique

réunion publique le 28 novembre

Salle des fêtes

Téléthon

7 et 8 décembre

Salle des Fêtes

Marché de Noël

9 décembre

Pavillon des Ducs



Mairie de Buzançais

10, Avenue de la République
36500 BUZANÇAIS

www.buzancais.fr

Ville de Buzançais





Maison de Santé Pluridisciplinaire début des travaux

Depuis quelques semaines, la construction de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) a commencé dans le quartier du Landais, à l'emplacement de l'ancien terrain de pétanque. Le site du Landais est un terrain municipal proche du centre-ville qui offre de grandes facilités de stationnement. D'une superficie d'environ

3 000 m², il est suffisamment vaste pour recevoir la MSP et pour accueillir le nouveau laboratoire de Buzançais dont la construction commencera prochainement.

Conçue par l'architecte Emmanuel ALASSOEUR et construite par l'OPAC de l'Indre, la MSP sera d'une superficie d'environ 600 m². Elle comprendra

les différents cabinets des professionnels médicaux et paramédicaux, ainsi qu'un logement meublé pour accueillir des médecins-stagiaires. Une extension d'environ 150 m² sera également construite (clos et couvert) pour accueillir de nouveaux professionnels.

À Buzançais, 16 professionnels médicaux et paramédicaux se sont engagés à s'ins-

taller dans notre MSP. Celle-ci regroupera 3 médecins, 8 infirmiers, 1 pédicure-podologue, 1 sage-femme, 1 diététicienne, 1 psychologue, 1 ostéopathe. Les autres professionnels médicaux et paramédicaux de Buzançais (massieurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, pédicures-podologues) ont décidé de continuer à exercer leurs métiers dans les cabinets dans lesquels ils sont installés depuis de nombreuses années.

Le chantier de construction durera environ 10 mois. Le coût prévisionnel de la construction de la MSP est de 1,5 million d'euros. Il est financé par l'OPAC de l'Indre, la Ville de Buzançais, la Région Centre-Val de Loire (dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région) et par la donation Hubert PHILIPPEAU.

Zone bleue... mode d'emploi

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la circulation et du stationnement dans le centre-ville, une zone de stationnement réglementé a été envisagée. Elle a fait l'objet de réflexions avec les commerçants et elle entrera en application courant novembre prochain. La Ville de Buzançais a décidé d'instaurer une Zone bleue afin d'augmenter la rotation des véhicules en journée et renforcer ainsi l'accès aux commerces du centre-ville.

C'est quoi ?

Il s'agit d'un espace dans lequel un dispositif de stationnement gratuit à durée limitée est mis en place. Il est matérialisé au sol par des lignes bleues. Des panneaux verticaux indiquent les durées autorisées. Le conducteur qui stationne pose à l'intérieur de sa voiture un disque bleu réglementaire qui indique son heure d'arrivée. Les disques sont offerts par l'UCAB (Union des commerçants de Buzançais) et la Ville de Buzançais. On pourra se les procurer aux comptoirs des commerçants ou dans les services municipaux: Hôtel de Ville, Services techniques ou Médiathèque Jean DUPLAIX.

Comment ça marche ?

La durée du stationnement autorisé sera de 20 mn devant les commerces alimentaires et de 1h30 mn pour les autres commerces. Le disque bleu en

carton se place à l'intérieur du véhicule pour qu'il soit visible derrière le pare-brise. En arrivant le conducteur indique son heure d'arrivée. Il connaît par les panneaux le temps de stationnement gratuit autorisé. Il calcule son temps de stationnement. Il doit enlever son véhicule au terme du temps autorisé écoulé.

C'est où ?

Place de la Liberté – Rue Aristide Briand (pour les consultations de l'Hôpital) – Place aux Légumes – Rue Grande – Rue des Hervaux (devant les commerces alimentaires)

C'est quand ?

Sur les places concernées, la réglementation de la Zone bleue s'applique de 9h à 12h et de 14h à 19h du mardi au samedi, hors jours fériés. La mise en œuvre du dispositif de zone bleue se fera en novembre 2018.



Le non-respect de la durée autorisée, de même que l'absence de disque ou sa non-lisibilité, sont passibles d'une amende de 35 €. Ne sont pas concernés par les règles de la Zone bleue les usagers détenteurs d'une carte européenne de stationnement pour personnes handicapées.



Arrêt-minute

Deux places d'Arrêt-minute seront installées sur la Place aux Légumes. Il s'agit d'un poteau comportant une fenêtre qui indique le temps de stationnement autorisé (10 mn). À son arrivée, le véhicule est détecté par la borne. Un feu vert s'allume et un compte à rebours se déclenche. Lorsque le temps autorisé est écoulé, le feu passe au rouge. Le véhicule doit alors être retiré, sinon il sera en infraction aux règles du Code de la route concernant le stationnement.

Multi-accueil

Un multi-accueil est un établissement d'accueil collectif pour les tous petits. Le Multi-accueil de Buzançais propose des modes de garde en crèche ou en halte-garderie. Il a une capacité de 17 places. Il est ouvert pour les enfants de 3 mois à 6 ans, du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h30.

Au sein du Multi-accueil, plusieurs lieux de vie sont organisés suivant l'âge des enfants accueillis. Les enfants évoluent librement dans les salles où des jeux sont mis à leur disposition: dinette, poupée, garage, lego pour les plus grands; jeux d'éveil pour les plus petits; piscine à balles pour tous. Au cours de l'année, en fonction des saisons et des fêtes, diverses activités manuelles et des ateliers de cuisine sont proposés. Un intervenant de la Médiathèque Jean DUPLAIX est également présent, une fois par mois, avec la Bulle des Bébés afin de faire découvrir des livres à tous les



Muriel DEVAULT, *Éducatrice de jeunes enfants, Directrice*; Jean-Marie SEVELLEC, *Éducateur de jeunes enfants, Adjoint*; Françoise AUBRET, *Auxiliaire de puériculture*; Fany SCHAUB, *Auxiliaire de puériculture*; Anaïs CAILLET, *CAP petite enfance*; Isabelle DANIEL, *CAP petite enfance*; Marinette KAZIMIERCZAK, *Adjoint d'animation*.

enfants. Dès que le temps le permet, ils peuvent profiter de la cour et des jeux extérieurs.

À partir du 1^{er} décembre, le règlement des factures sera modifié. Les factures vous seront envoyées par le Trésor public et vous pourrez les régler par virement ou prélèvement. Des informations plus précises vous seront données par le Multi-accueil.

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Les missions allouées au Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont en direction des adultes :

- Professionnels ou futurs professionnels (Assistant(e)s Maternel(le)s / Gardes à domicile)
- Parents-employeurs ou futurs parents-employeurs

Ainsi, le RAM remplit diverses missions:

- Transmission d'une information de niveau 1
- Connaissance des conditions d'accès et d'exercice de ces divers métiers
- Accompagnement dans la recherche d'un mode de garde
- Données concernant la législation en vigueur
- Orientation vers les partenaires concernés (Droit du travail/CAF/PMI et autres)

- Aide à la professionnalisation
- Mise en place de temps d'accueil collectifs où les professionnels et les parents sont accueillis avec les enfants.
- Diffusion de supports pédagogiques et éducatifs
- Mise en place de soirées d'échanges
- Information concernant l'accès à la formation continue

Le fonctionnement du service est assuré par les 4 communes d'Argy, Buzançais, Nihèrre, Villedieu-sur-Indre, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil départemental de l'Indre.

Le RAM garantit un cadre neutre et bienveillant, marqué par l'écoute et l'échange. Ce dernier travaille en étroite collaboration avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI), mais il n'est, toutefois, pas habilité à délivrer des agréments. Il n'a pas non plus de fonction de contrôle et/ou de mode de garde.



Marion LEROUX est la nouvelle responsable du RAM itinérant.

Le RAM est ouvert :

LUNDI : Villedieu-sur-Indre de 8h30 à 12h (dont atelier de 9h à 11h) et de 13h à 16h (permanence administrative).

MARDI : Buzançais de 8h30 à 12h (dont atelier de 9h à 11h) et de 13h à 17h30 (permanence administrative).

MERCREDI : Argy de 8h30 à 11h30 (dont atelier de 9h à 10h) et permanence administrative de 10h à 11h30.

JEUDI : Villedieu-sur-Indre de 8h30 à 12h (dont atelier de 9h à 11h) et de 13h à 16h (permanence administrative).

VENDREDI : Nihèrre de 8h30 à 12h30 (dont atelier de 9h à 11h) et permanence administrative de 11h30 à 12h30.

Pour tous renseignements, Marion LEROUX est disponible au 06 37 91 08 98 ou ram@buzancais.fr

Fibre Optique : réunion publique le 28 novembre



Les travaux de déploiement de la fibre optique sont maintenant terminés. La commercialisation du service très haut débit fibre va donc commencer. Le Conseil départemental de l'Indre vous informe qu'une réunion publique sera organisée le 28 novembre 2018 à 18h30 dans la Salle des fêtes de Buzançais afin de permettre aux opérateurs Internet de vous présenter leurs offres et vous permettre, ainsi, d'accéder à un nouveau service performant.



Association

Amicale Harmonie de Buzançais



L'Amicale Harmonie de Buzançais est une association ayant pour but la pratique instrumentale au sein d'un orchestre d'harmonie. Celui-ci rassemble des instruments à vents de la famille des bois (flûte, clarinette, saxophone), d'autres de la famille des cuivres (clairon, trompette, trombone ou tuba), ainsi que des percussions (batterie ou tambour). Composé essentiellement de musiciens amateurs,

Stérilisation des chats

Depuis le 7 août 2018, une convention pour la stérilisation des « chats libres » existe entre la Ville de Buzançais et les vétérinaires Mesdames BOOGAERTS et VALLOIRE-LUCOT (7 rue du Docteur Bidault, 02 54 02 14 60). La convention organise la stérilisation et l'identification des « chats libres », conformément à l'article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime. Le coût de la castration d'un chat ou de la stérilisation d'une chatte est entièrement assumé par la SPA de l'Indre, la Ville de Buzançais n'assurant que le coût du tatouage. Tous les « chats libres » capturés seront ramenés le plus près du lieu de leur capture.



Pour tous renseignements concernant les démarches à suivre, vous pouvez contacter la Mairie de Buzançais (02 54 84 19 33 ou mairie.buzancais@buzancais.fr)

Création de l'Arboretum au Pré du Mez



Le maintien et le renouvellement du patrimoine arboré dans notre ville est extrêmement important. La suppression d'arbres (Avenue du Pré du Mez, Route de Châteauroux et ancien terrain de pétanque au Landais) était nécessaire pour des raisons pratiques et sanitaires. Dès lors, la politique de la Ville de Buzançais consiste à replanter au moins autant de sujets que ceux supprimés.

Ainsi, l'ensemble des agents du service Espaces verts a, il y a quelques mois, conçu et réalisé l'Arboretum du Pré du Mez (situé derrière le Tennis-Couvert). Les essences retenues sont des arbres à plus ou moins grand développement, à feuillage persistant ou caduc. Toutes les variétés à feuillage panaché sont bannies. Celles-ci ne s'insèrent pas dans l'environnement du site du Pré du Mez et elles posent des problèmes de suivi au fil des années (retour au type).

Toutes les nouvelles plantations réalisées à Buzançais sont mycorhizées. Ce procédé permet un développement racinaire exponentiel et confère à la plante une résistance accrue à la sécheresse. Ainsi, la fréquence et les volumes d'arrosages sont considérablement limités. Malgré la virulence de la sécheresse de cet été, les plantations ont relativement bien résisté et ont pu développer des pousses significatives. En fonction des essences, les arbres ont été plantés en bosquets ou, pour certains, en isolés.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Guillaume FORESTIER aux Services techniques de la Ville de Buzançais au 02 54 84 53 05

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Pierre-Yves BARRAL au 06 66 91 19 46.